

Fédération
des CPAS

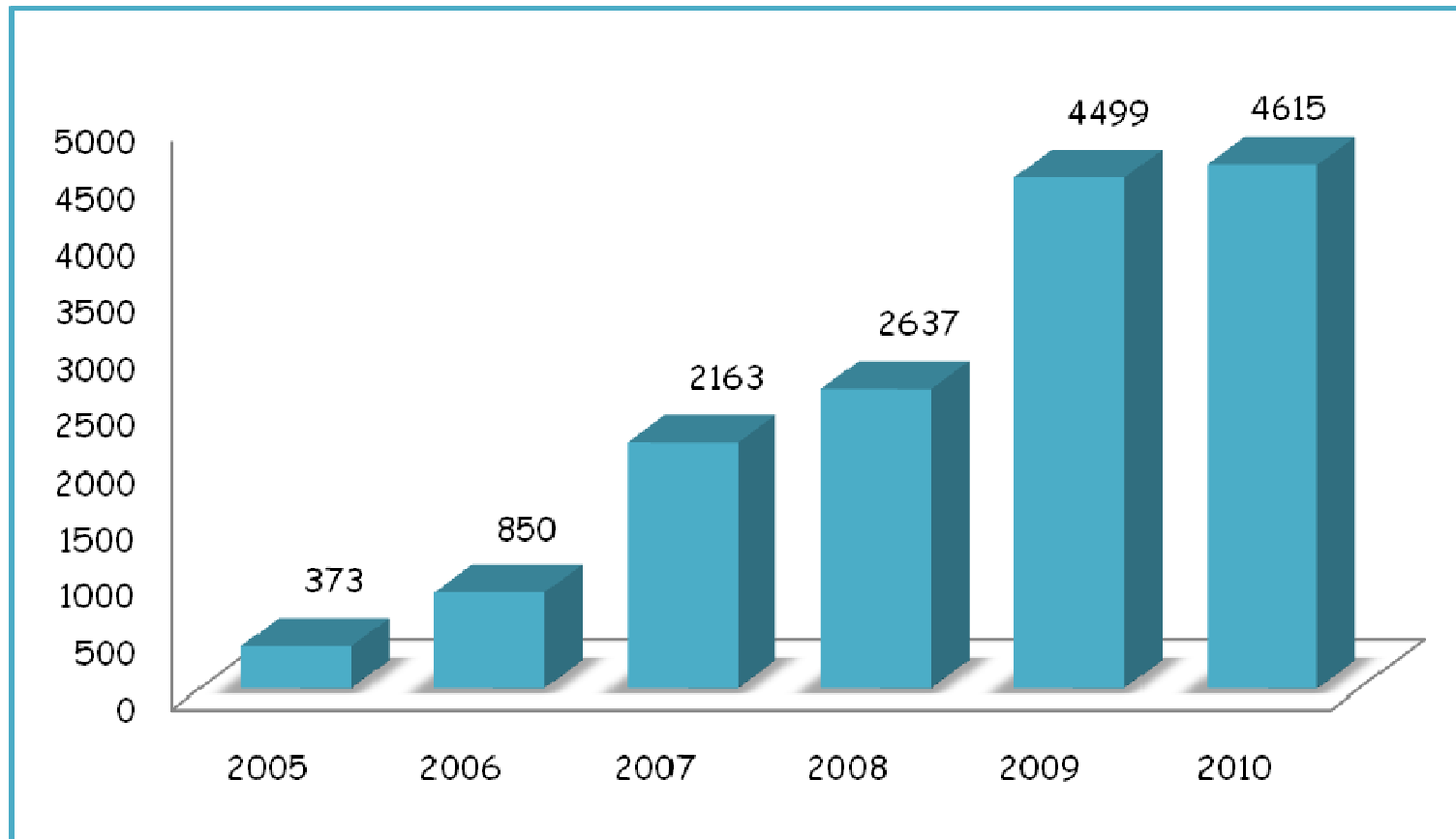


L'Onem sanctionne, le CPAS paie

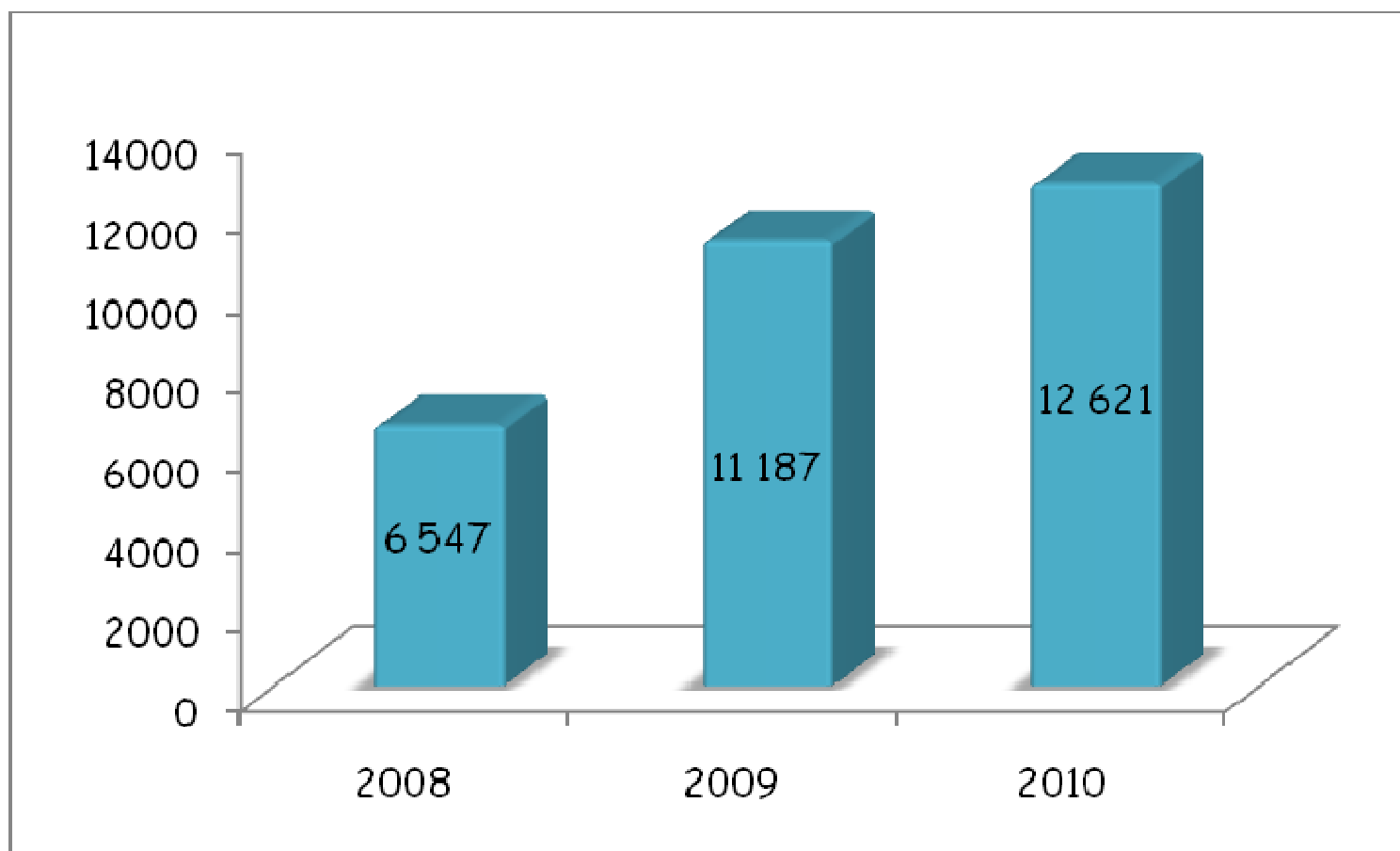
Conférence de presse
Namur - 12 juillet 2011

Ricardo Cherenti,
Chef du Service Insertion socio-
professionnelle

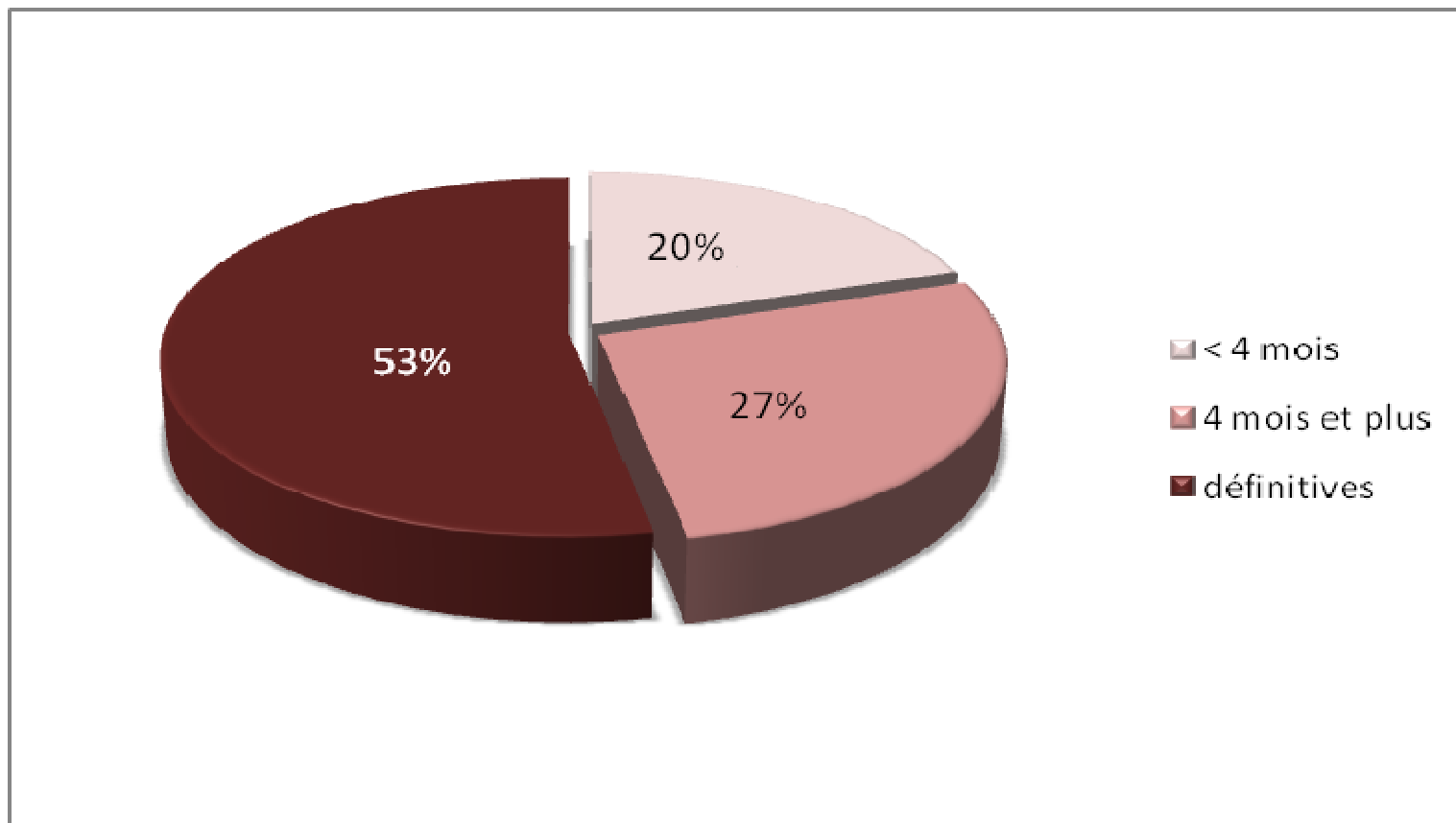
Le nombre de dossiers à un moment précis



Le flux annuel



Durée de sanction



Le public

- 50,6 % d'hommes / 49,4 % de femmes
- La grosse majorité est âgée de 18 à 35 ans
- Niveau scolaire: très faible
- 13 % cohabitants
34 % isolés
49 % familles monoparentales

A propos des règles de l'Onem

- Application froide et aveugle des règles
- Indisponibilité de leurs agents
- Obsession quantitative



A propos des règles du Forem

- Mise sous pression des agents
- Obsession des chiffres
- Manque d'accompagnement adéquat
- Le flux d'information
- Plan d'action en contradiction avec le contrat Onem
- Tentation d'injonction au CPAS
- Dans la foulée, envoi vers les CPAS les chômeurs non sanctionnés

Motifs de sanction

- Absence aux convocations
- Les « exigences froides »
- Les motifs aléatoires
- Les abus



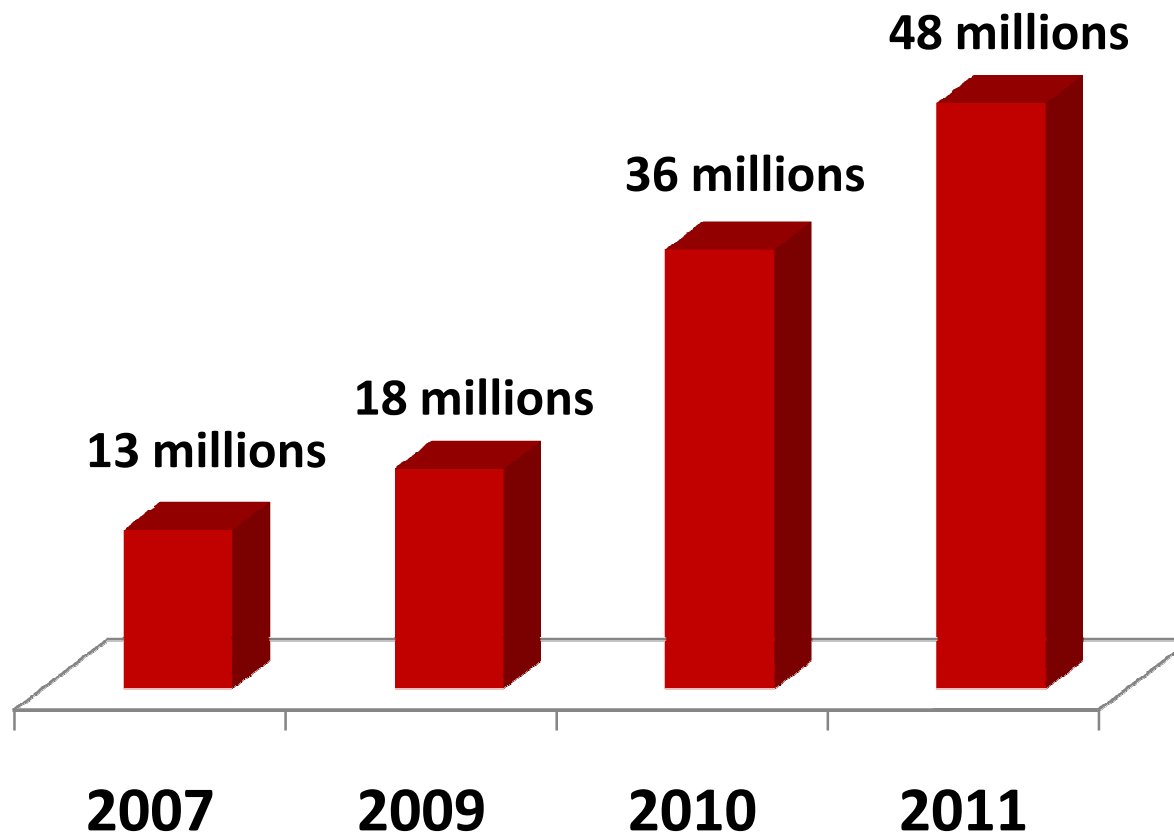
Le coût pour les CPAS

Après déduction de tous les subsides:

48.109.081 €



Evolution du coût pour les CPAS



Les CPAS disent:

STOP

- Il faut:
- un véritable accompagnement
 - les décisions du Fédéral doivent être assumées par le Fédéral
 - respecter les institutions locales

Nous exigeons que le Gouvernement considère ce dossier comme prioritaire et prenne des mesures pour que cesse ce transfert de charges.

